



CENTRALE EOLIENNE
JUVENT SA

C/O BKW FMB ENERGIE SA
www.juvent.ch

VIKTORIAPLATZ 2
3000 BERNE 25
TEL. 031 330 51 07
FAX 031 330 57 90

Seul le discours prononcé fait foi

Mont-Crosin, le 25 octobre 2011

Centrale éolienne de JUVENT SA

Bonne acceptation, mesures d'optimisation en cours

Martin Pfisterer, président de JUVENT SA

1. Introduction

Je suis heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui les résultats de l'étude menée par la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) sur les impacts de la centrale éolienne de JUVENT SA, construite et exploitée conformément au droit fédéral, cantonal et communal. Cette présentation sera aussi l'occasion de vous exposer les mesures d'optimisation que nous prévoyons de mettre en œuvre. Vous vous souvenez sûrement que nous vous avons présenté, le 12 mai 2011, les motifs et les objectifs de l'enquête, ainsi que la méthode d'étude inédite développée par la FRI.

Je commencerai par évoquer quelques problématiques actuelles, avant de rappeler les motifs et les objectifs de l'étude. Frédéric Chollet, ingénieur agronome diplômé de l'EPFZ et chargé du projet au sein de la FRI, vous présentera ensuite les résultats du travail de son équipe. Enfin, Jakob Vollenweider, directeur de JUVENT SA, exposera les mesures que nous prévoyons et celles que nous avons déjà engagées. Je terminerai par une brève conclusion, à l'issue de laquelle vous pourrez nous soumettre vos questions.

2. La sortie du nucléaire et ses conséquences sur la centrale éolienne de JUVENT

Le 12 mai dernier, le contexte de la politique énergétique de notre pays a été profondément transformé. Sur proposition du Conseil fédéral, le Parlement fédéral s'est prononcé en faveur de la sortie du nucléaire. Cette décision implique qu'il faudra trouver, dans un avenir proche, des solutions pour compenser la perte de l'énergie nucléaire, qui couvre actuellement 40% de la consommation d'électricité de notre pays. Cela passera avant tout par des mesures d'efficacité énergétique et par le développement des énergies renouvelables.

La sortie du nucléaire est un défi de taille pour notre pays. Elle le sera d'autant plus si nous refusons de miser sur les énergies fossiles et sur l'importation d'électricité issue de centrales à charbon, de centrales à gaz ou de centrales nucléaires. Il est évident que, dans un tel contexte, l'importance de l'énergie éolienne se trouve considérablement renforcée. Il s'agit donc de ne pas sous-estimer le rôle que devra jouer l'éolien aux côtés de toutes les autres mesures envisagées.

3. La centrale de JUVENT, une non-valeur?

On entend parfois dire que la centrale de JUVENT serait une non-valeur. Que sa production d'électricité serait tout à fait négligeable et qu'au regard de cette production, son impact négatif sur le paysage serait totalement disproportionné. Loin s'en faut! Ceux qui avancent de tels arguments ne tiennent pas compte des faits.

Entreprises partenaires:

BKW FMB Energie SA, Berne / sol-E Suisse SA, Berne; Industrielle Werke Basel, Bâle; AEW Energie AG, Aarau; Groupe E SA, Corcelles; Société des Forces Electriques de la Goule, St-Imier



CENTRALE ÉOLIENNE
JUVENT SA

C/O BKW FMB ENERGIE SA
www.juvent.ch

VIKTORIAPLATZ 2
3000 BERNE 25

TEL. 031 330 51 07
FAX 031 330 57 90

Depuis son agrandissement l'an dernier, la centrale de JUVENT est la plus grande centrale de l'Arc jurassien. Elle affiche une production de 40 millions de kWh, soit deux fois plus que la centrale hydroélectrique de La Goule SA, sur le Doubs, dont la construction remonte à plus de 100 ans. Cette électricité éolienne, distribuée dans la région via les réseaux de FMB et SEG, permet d'alimenter pratiquement tous les foyers du Vallon de Saint-Imier et de la région de Tramelan. En d'autres termes, la production de la centrale équivaut à la consommation annuelle d'électricité de toutes les entreprises du secteur de l'artisanat et de l'industrie approvisionnées par SEG dans les cantons de Berne et du Jura. Il est évident que l'on ne peut pas parler ici de non-valeur.

4. Motifs de l'étude

Durant les seize années de construction et de développement de sa centrale éolienne, JUVENT a toujours privilégié une approche fondée sur le dialogue et le consensus, que ce soit avec la population, les autorités ou les organisations impliquées. Aucun autre projet de centrale éolienne n'a donné lieu à des expertises et analyses aussi poussées en matière d'impact sur l'environnement, la nature et paysage ainsi qu'en matière de bruit. La centrale de JUVENT jouit ainsi d'une grande acceptation et, lorsque le projet d'agrandissement a été présenté en 2009, celui-ci a été immédiatement approuvé par Courtelary, Cormoret, Saint-Imier et Villeret, les quatre communes sur lesquelles est implanté le site.

Pourquoi donc commander une étude sur une centrale dont l'exploitation a été dûment autorisée par les autorités, et qui bénéficie d'une bonne acceptation depuis plus de quinze ans? Qu'est-ce qui a poussé JUVENT à prendre une telle décision? Cette initiative s'explique par deux raisons. Premièrement, au cours des trois dernières années – depuis l'introduction des subventions fédérales allouées aux projets éoliens – nous avons assisté, dans d'autres régions du Jura, à la montée d'une opposition à l'énergie éolienne, qui s'appuie sur une argumentation bien souvent indifférenciée. Deuxièmement, avec cette étude, JUVENT souhaite montrer que grâce au respect des procédures requises et à la prise en compte des intérêts légitimes de la population, des autorités et des organisations, l'énergie éolienne peut tout à fait trouver sa place dans les beaux paysages de notre pays et apporter une contribution importante à l'approvisionnement énergétique. C'est le point de vue que la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage a exprimé publiquement à plusieurs reprises au sujet de la centrale éolienne de JUVENT.

5. Objectifs de l'étude

Pour JUVENT, cela ne suffit pas de savoir que sa centrale a obtenu les autorisations nécessaires, sur la base d'expertises et d'analyses détaillées portant sur l'environnement, la nature, le bruit et le paysage. Ainsi, au vu du renforcement de l'opposition à l'éolien et compte tenu de l'objectif de développement des énergies renouvelables que le pays s'est fixé, JUVENT a décidé de demander à des experts neutres d'étudier les impacts de sa centrale éolienne, dont ceux qui sont ressentis comme perturbateurs par certains riverains.

JUVENT souhaite non seulement identifier quels riverains subissent des impacts, dans quelle mesure ces impacts sont objectifs et quelles éoliennes sont concernées, mais aussi mettre en œuvre, dans la mesure du possible, des mesures techniques d'optimisation pour répondre à ces situations concrètes. Comme vous le dira M. Vollenweider, les résultats de l'étude de la FRI nous ont déjà permis d'engager plusieurs mesures et d'en planifier d'autres dans le cadre d'une analyse détaillée spécifique à chaque habitation, qui s'étalera sur les quatre saisons de l'année à venir.



CENTRALE EOLIENNE
JUVENT SA

C/O BKW FMB ENERGIE SA
www.juvent.ch

VIKTORIAPLATZ 2
3000 BERNE 25
TEL. 031 330 51 07
FAX 031 330 57 90

(Conclusion prononcée après les présentations de F. Chollet et de J. Vollenweider)

Conclusion: un bilan majoritairement positif

En conclusion, JUVENT constate que l'impact de sa centrale éolienne est décrit comme majoritairement neutre ou positif dans l'étude de la FRI. Cela vaut en particulier pour les critères d'appréciation relatifs au bruit en été, aux conséquences des ombres portées sur les animaux et l'agriculture, à la perception du balisage lumineux par les riverains, au trafic, au tourisme et à la protection des animaux. En outre, l'impact de la centrale de JUVENT est jugé particulièrement positif en termes de tourisme, de création de valeur et d'image pour l'ensemble de la région.

Il est intéressant de noter que les nuisances objectives mises en évidence par l'étude de la FRI ne concernent qu'un petit nombre de personnes. Sur une surface de près de 20 km², où 328 parcelles, 195 propriétaires différents et 50 exploitants agricoles ont été recensés, ces nuisances ne concernent «que» 15 bâtiments habités à l'année et 15 résidences secondaires. On notera également la recommandation de la FRI, qui préconise une analyse détaillée étalée sur les quatre saisons de l'année, afin de déterminer quelles mesures techniques pourraient être mises en œuvre localement pour pallier ces désagréments. Suivant cette recommandation, JUVENT a lancé un projet d'analyse détaillée, qui portera en particulier sur le balisage lumineux, la projection de glace, le bruit, l'impact visuel et les ombres portées.

JUVENT remercie toutes les personnes qui ont participé à l'étude de la FRI. La société fera tout son possible pour mettre en œuvre rapidement les mesures techniques d'optimisation qui auront été jugées réalisables, et s'appuiera pour cela sur l'analyse détaillée précédemment annoncée. JUVENT prévoit d'investir 300 000 CHF dans cette démarche. Les propriétaires concernés et le public intéressé seront tenus informés de l'état d'avancement de ces mesures dans un délai d'un an.